

# AVIS PUBLIC

## Entrée en vigueur

---

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 13 avril 2021, adoptait le règlement suivant :

- ***Règlement 1262 autorisant le paiement du coût des travaux de réfection de chaussée et d'installation d'égout sanitaire sur le rang de la Vallée et une partie de la montée des Quarante-Deux ainsi que les frais contingents pour un montant de 4 800 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 4 800 000 \$.***

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1262 le 6 juillet 2021.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 8 juillet 2021.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA  
Avocate

Avis de motion	2021-03-15
Projet de règlement	2021-03-15
Adoption	2021-04-13
Entrée en vigueur	2021-07-08

---

**AUTORISANT LE PAIEMENT DU COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE ET D'INSTALLATION D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE RANG DE LA VALLÉE ET UNE PARTIE DE LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 4 800 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 4 800 000 \$**

---

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à des travaux de réfection de chaussée et d'installation d'égout sanitaire sur le rang de la Vallée et une partie de la montée des Quarante-Deux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire tenue le 15 mars 2021 sous le n° 21-171;

ATTENDU QUE l'approbation par les personnes habiles à voter de ce règlement visant des travaux de voirie et des travaux de traitement des eaux usées n'est pas requise suivant le troisième alinéa de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** La Ville de Sainte-Julie est autorisée par le présent règlement à faire exécuter et à payer le coût de travaux de réfection de chaussée et d'installation d'égout sanitaire sur le rang de la Vallée et une partie de la montée des Quarante-Deux, tels qu'ils sont décrits dans l'annexe « A », jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2** La Ville de Sainte-Julie est autorisée à dépenser et à emprunter un montant total de 4 800 000 \$, le tout pour payer le coût de ces travaux estimés à 4 492 200 \$, ainsi que les frais contingents s'élevant à 307 800 \$, tels qu'ils sont décrits dans les annexes « A » et « B » jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante. L'emprunt de 4 800 000 \$ sera remboursé sur une période de vingt (20) ans.

**ARTICLE 3** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

**ARTICLE 4** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation se révélerait insuffisante.

**ARTICLE 5** Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 6** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

SIGNÉ À SAINTE-JULIE, ce quatorzième (14<sup>e</sup>) jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt et un (2021).

(s) Suzanne Roy  
Suzanne Roy  
Mairesse

(s) Nathalie Deschesnes  
Nathalie Deschesnes  
Greffière

**RÉFECTION DE LA CHAUSÉE ET D'INSTALLATION D'ÉGOUT SANITAIRE  
SUR LE RANG DE LA VALLÉE ET UNE PARTIE DE LA MONTEE DES 42**

ITEM NO	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ PROBABLE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
<b>A</b>	<b>SECTION NORD 2021</b>			
<b>A1</b>	<b>GESTION DE CONTRAT</b>			
A1.1	Mobilisation, gestion et maintien de la signalisation	1	forfaitaire	110 000.00 \$
	<b>Sous-total</b>			<b>110 000.00 \$</b>
	<b>Section A1 - GESTION DE CONTRAT</b>			
<b>A2</b>	<b>ÉGOUT PLUVIAL</b>			
A2.1	Ponceaux existants à remplacer			
	a) 450 mm de dia., TBA cl.IV	150 m.lin	300.00 \$	45 000.00 \$
A2.2	Perré de protection			
	a) 100-200 mm (pour ponceau longitudinal)	16 unité	400.00 \$	6 400.00 \$
	b) 200-300 mm (pour ponceau transversal)	6 unité	750.00 \$	4 500.00 \$
A2.3	Fossé existant à reprofiler	400 m.lin	70.00 \$	28 000.00 \$
A2.4	Fossé à creuser	650 m.lin	120.00 \$	78 000.00 \$
	<b>Sous-total</b>			<b>161 900.00 \$</b>
	<b>Section A2 - ÉGOUT PLUVIAL</b>			
<b>A3</b>	<b>ÉGOUT SANITAIRE</b>			
A3.1	Conduite d'égout sanitaire PVC DR-35			
	- 250 mm de diamètre	370 m.lin.	350.00 \$	129 500.00 \$
A3.2	Regard d'égout sanitaire et couvercle ajustable			
	- Modèle M-1200	4 unités	7 500.00 \$	30 000.00 \$
A3.3	Raccordement au réseau existant	1 unités	5 000.00 \$	5 000.00 \$
A3.4	Essai d'étanchéité	1	forfaitaire	1 300.00 \$
A3.5	Entrée de service d'égout sanitaire 150 mm dia., CPV DR-28, couleur noire	7 unités	1 950.00 \$	13 650.00 \$
A3.6	Nettoyage et inspection télévisée			
	- À l'acceptation provisoire	370 m.lin.	54.00 \$	19 980.00 \$
	- À l'acceptation définitive	370 m.lin.	75.00 \$	27 750.00 \$
	<b>Sous-total</b>			<b>227 180.00 \$</b>
	<b>Section A3 - ÉGOUT SANITAIRE</b>			
<b>A4</b>	<b>VOIRIE</b>			
A4.1	Chargement, transport et disposition de matériaux non-réutilisables contaminés plage A-B vers un site autorisé du MELCC PROVISION	300 t.m	10.00 \$	3 000.00 \$
A4.2	Excavation, disposition des fondations existantes, mise en forme, nivellement et compaction de la plateforme	4 300 m.ca.	17.00 \$	73 100.00 \$
A4.3	Géotextile Texel 7612	4 300 m.ca.	3.00 \$	12 900.00 \$
A4.4	Fourniture, mise en place et compaction de la fondation inférieure Pierre concassée MG-56 500 mm ép.	4 300 m.ca.	25.00 \$	107 500.00 \$
A4.5	Fourniture, mise en place et compaction de la fondation supérieure Pierre concassée MG-20 200 mm ép.	4 300 m.ca.	12.00 \$	51 600.00 \$
A4.6	Enrobé bitumineux ESG-14 PG64H-28 60 mm ép.	640 t.m	280.00 \$	179 200.00 \$
A4.7	Enrobé bitumineux ESG-10 PG64E-28 40 mm ép.	430 t.m	250.00 \$	107 500.00 \$
A4.8	Pierre concassée MG-20 pour accotement	225 t.m.	25.00 \$	5 625.00 \$
	<b>Sous-total</b>			<b>540 425.00 \$</b>
	<b>Section A4 - VOIRIE</b>			
<b>A5</b>	<b>RÉFECTIONS ET TRAVAUX DIVERS</b>			
A5.1	Réfection des entrées privées en enrobé bitumineux EB-10C PG58S-28	40 m.ca.	80.00 \$	3 200.00 \$
A5.2	Réfection des entrées privées en pavé de béton	20 m.ca.	130.00 \$	2 600.00 \$
A5.3	Réfection des entrées privées en gravier	120 m.ca.	12.00 \$	1 440.00 \$
A5.4	Gazon en plaques incluant 150 mm ép. de terre végétale	200 m.ca.	15.00 \$	3 000.00 \$
A5.5	Arbre à abattre	18 unités	1 500.00 \$	27 000.00 \$

		<b>Sous-total</b>			<b>37 240.00 \$</b>
	<b>Section A5 - RÉFECTION ET TRAVAUX DIVERS</b>				
				<b>Sous-total A-NORD</b>	<b>1 076 745.00 \$</b>
<b>B</b>	<b>SECTION SUD 2021</b>				
<b>B1</b>	<b>GESTION DE CONTRAT</b>				
B1.1	Mobilisation, gestion et maintien de la signalisation	1	forfaitaire		250 000.00 \$
	<b>Sous-total</b>				<b>250 000.00 \$</b>
	<b>Section B1 - GESTION DE CONTRAT</b>				
<b>B2</b>	<b>ÉGOUT PLUVIAL</b>				
B2.1	Ponceaux existants à remplacer				
	a) 450 mm de dia. T.B.A. cl. IV	470 m.lin.	300.00 \$		141 000.00 \$
	b) 600 mm de dia. T.B.A. cl. IV	35 m.lin.	550.00 \$		19 250.00 \$
	d) 1350 mm de dia. T.B.A. cl. IV	15 m.lin.	900.00 \$		13 500.00 \$
B2.2	Perré de protection				
	a) 100-200 mm (pour ponceau longitudinal)	26 unité	400.00 \$		10 400.00 \$
	b) 200-300 mm (pour ponceau transversal)	6 unité	750.00 \$		4 500.00 \$
	c) 300-400 mm (pour ponceau 1350 mm)	2 unité	750.00 \$		1 500.00 \$
B2.3	Pièce extrémité biseauté en béton	2 unité	4 400.00 \$		8 800.00 \$
B2.4	Fossé existant à reprofiler	850 m.lin.	10.00 \$		8 500.00 \$
B2.5	Fossé à creuser	250 m.lin.	30.00 \$		7 500.00 \$
	<b>Sous-total</b>				<b>214 950.00 \$</b>
	<b>Section B2 - ÉGOUT PLUVIAL</b>				
<b>B3</b>	<b>ÉGOUT SANITAIRE</b>				
B3.1	Conduite d'égout sanitaire PVC DR-35				
	- 50 mm de diamètre	275 m.lin.	200.00 \$		55 000.00 \$
B3.2	Raccordement au réseau existant	1 unités	5 000.00 \$		5 000.00 \$
B3.3	Essai d'étanchéité	1	forfaitaire		1 300.00 \$
B3.4	Entrée de service d'égout sanitaire Poste de pompage (John brooks e-one)	6 unités	8 500.00 \$		51 000.00 \$
	<b>Sous-total</b>				<b>112 300.00 \$</b>
	<b>Section B3 - ÉGOUT SANITAIRE</b>				
<b>B4</b>	<b>VOIRIE</b>				
B4.1	Chargement, transport et disposition de matériaux non-réutilisables contaminés plage A-B vers un site autorisé du MELCC PROVISION	300 t.m	10.00 \$		3 000.00 \$
B4.2	Excavation, disposition des fondations existantes, mise en forme, nivellement et compaction de la plateforme	12 950 m.ca.	17.00 \$		220 150.00 \$
B4.3	Géotextile Texel 7612	12 950 m.ca.	3.00 \$		38 850.00 \$
B4.4	Fourniture, mise en place et compaction de la fondation inférieure Pierre concassée MG-56 500 mm ép.	12 950 m.ca.	25.00 \$		323 750.00 \$
B4.5	Fourniture, mise en place et compaction de la fondation supérieure Pierre concassée MG-20 200 mm ép.	12 950 m.ca.	12.00 \$		155 400.00 \$
B4.6	Enrobé bitumineux ESG-14 PG64H-28 60 mm ép.	1 910 t.m	280.00 \$		534 800.00 \$
B4.7	Enrobé bitumineux ESG-10 PG64E-28 40 mm ép.	1 270 t.m	250.00 \$		317 500.00 \$
B4.8	Pierre concassée MG-20b pour accotement	700 t.m.	25.00 \$		17 500.00 \$
	<b>Sous-total</b>				<b>1 610 950.00 \$</b>
	<b>Section B4 - VOIRIE</b>				
<b>B5</b>	<b>RÉFECTIONS ET TRAVAUX DIVERS</b>				
B5.1	Réfection des entrées privées en enrobé bitumineux EB-10C PG58S-28	40 m.ca.	80.00 \$		3 200.00 \$
B5.2	Réfection des entrées privées en gravier	100 m.ca.	12.00 \$		1 200.00 \$
B5.3	Gazon en plaques incluant 150 mm ép. de terre végétale	150 m.ca.	15.00 \$		2 250.00 \$
	<b>Sous-total</b>				<b>6 650.00 \$</b>
	<b>Section B5 - RÉFECTION ET TRAVAUX DIVERS</b>				
				<b>Sous-total B-SUD_2021</b>	<b>2 194 850.00 \$</b>
<b>C</b>	<b>SECTION SUD 2022</b>				
<b>C1</b>	<b>GESTION DE CONTRAT</b>				
C1.1	Mobilisation, gestion et maintien de la signalisation	1	forfaitaire		80 000.00 \$
	<b>Sous-total</b>				<b>80 000.00 \$</b>
	<b>Section C1 - GESTION DE CONTRAT</b>				
<b>C2</b>	<b>ÉGOUT PLUVIAL</b>				

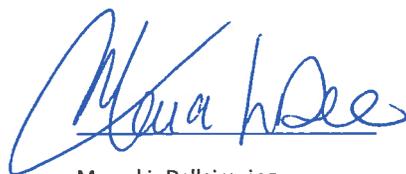
C2.1	Ponceaux existants à remplacer			
	a) 450 mm de dia. T.B.A. cl. IV	100 m.lin.	300.00 \$	30 000.00 \$
	b) 900 mm de dia. T.B.A. cl. IV	15 m.lin.	700.00 \$	10 500.00 \$
	c) 1500 mm de dia. T.B.A. cl. IV	15 m.lin.	900.00 \$	13 500.00 \$
C2.2	Perré de protection			
	a) 100-200 mm (pour ponceau longitudinal)	8 unité	400.00 \$	3 200.00 \$
	b) 200-300 mm (pour ponceau transversal)	2 unité	750.00 \$	1 500.00 \$
	c) 300-400 mm (pour ponceau 1500 mm)	2 unité	750.00 \$	1 500.00 \$
C2.3	Pièce extrémité biseauté en béton	4 unité	4 400.00 \$	17 600.00 \$
C2.4	Fossé existant à reprofiler	750 m.lin.	10.00 \$	7 500.00 \$
	<b>Sous-total</b> <b>Section C2 - ÉGOUT PLUVIAL</b>			<b>85 300.00 \$</b>
<b>C3</b>	<b>VOIRIE</b>			
C3.1	Chargement, transport et disposition de matériaux non-réutilisables contaminés plage A-B vers un site autorisé du MELCC PROVISION	300 t.m	10.00 \$	3 000.00 \$
C3.2	Excavation, disposition des fondations existantes, mise en forme, nivellement et compaction de la plateforme	3 200 m.ca.	17.00 \$	54 400.00 \$
C3.3	Géotextile Texel 7612	3 200 m.ca.	3.00 \$	9 600.00 \$
C3.4	Fourniture, mise en place et compaction de la fondation inférieure Pierre concassée MG-56 500 mm ép.	3 200 m.ca.	25.00 \$	80 000.00 \$
C3.5	Fourniture, mise en place et compaction de la fondation supérieure Pierre concassée MG-20 200 mm ép.	3 200 m.ca.	12.00 \$	38 400.00 \$
C3.6	Enrobé bitumineux ESG-14 PG64H-28 60 mm ép.	480 t.m	280.00 \$	134 400.00 \$
C3.7	Enrobé bitumineux ESG-10 PG64E-28 40 mm ép.	320 t.m	250.00 \$	80 000.00 \$
C3.8	Pierre concassée MG-20b pour accotement	200 t.m.	25.00 \$	5 000.00 \$
	<b>Sous-total</b> <b>Section C3 - VOIRIE</b>			<b>404 800.00 \$</b>
<b>C4</b>	<b>RÉFECTIONS ET TRAVAUX DIVERS</b>			
C4.1	Réfection des entrées privées en enrobé bitumineux EB-10C PG58S-28	40 m.ca.	80.00 \$	3 200.00 \$
C4.2	Réfection des entrées privées en gravier	35 m.ca.	12.00 \$	420.00 \$
C4.3	Gazon en plaques incluant 150 mm ép. de terre végétale	50 m.ca.	15.00 \$	750.00 \$
	<b>Sous-total</b> <b>Section C4 - RÉFECTION ET TRAVAUX DIVERS</b>			<b>4 370.00 \$</b>
<b>Sous-total C-SUD_2022</b>				<b>574 470.00 \$</b>
<b>Total</b>				<b>3 846 100.00 \$</b>
<b>Provision imprévus +- (10%)</b>				<b>432 700.00 \$</b>
<b>Taxes nettes (4,9875%)</b>				<b>213 400.00 \$</b>
<b>MONTANT TOTAL</b>				<b>4 492 200.00 \$</b>

SERVICE DES INFRASTRUCTURES  
ET GESTION DES ACTIFS



Frédéric Rivard, ing  
Chef de section - génie civil

#OIQ:5001206



Marcel jr Dallaire, ing.  
Directeur

#OIQ: 109803

FRAIS CONTINGENTS

Honoraires professionnels

Plans et devis	53 000 \$
Surveillance	120 000 \$
Laboratoire	50 000 \$
Relevés	15 000 \$
Autres frais	4 800 \$

Frais de financement temporaire

Intérêts	65 000 \$
----------	-----------

**TOTAL**

307 800 \$



Patrick Quirion, CPA CA, OMA  
Trésorier  
11 mars 2021